

Cérémonie des assistants familiaux - Lundi 8 décembre 2014

Allocution de Maurice Leroy,
Ancien ministre
Président du Conseil général de Loir-et-Cher

Seul le prononcé fait foi

Bonjour à toutes et à tous. C'est un réel plaisir et un honneur de vous recevoir à l'Hôtel du Département en cette occasion si particulière et prestigieuse pour vous et vos proches.

La cérémonie qui va suivre est là pour valider votre succès et récompenser le temps, la volonté et le travail que vous y avez mis pour y parvenir. Cette réussite, vous devez en être fiers, et vos proches également. Cette fierté, nous la partageons.

Nous la partageons car vous vous mettez au service des autres, une ambition et une attitude qui sont à mes yeux exemplaires et malheureusement trop de fois oubliées, dans une société où la réussite est souvent définie par les seules victoires individuelles.

Votre altruisme doit être salué comme il se doit et nous considérons, ici au Conseil général, que votre travail et dévouement méritent leur juste récompense. Dans une période de crise sans précédent, le nombre de personnes fragilisées ou en détresse augmente dramatiquement.

Or, c'est aux Conseils généraux de porter la politique sociale dans les territoires. Notre Conseil général a fait des choix courageux, notamment sur ses politiques d'aide à l'enfance, en recrutant des assistants familiaux pour faciliter le placement en famille d'accueil des enfants en grande difficulté plutôt que de les laisser grandir dans des instituts. Notre choix est fait. Sans hésitation et nous l'assumons.

Le Conseil Général de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. La politique de promotion de l'accueil familial est une tradition dans notre département.

Le budget du département pour 2014 en faveur de l'enfance s'élève à 32,3 Millions d'euros. 5,4 millions d'euros sont consacrés à la prévention et 26,9 millions d'euros à la protection, en particulier pour l'accueil des enfants confiés.

Grâce à vous ce sont des enfants fragilisés qui disposent d'un dispositif protecteur, pour une construction saine et équilibrée de leur personnalité.

L'accueil familial permet en effet à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels, l'aidant à grandir dans de meilleures conditions.

C'est aussi l'ensemble de la famille de l'assistant familial qui se trouve concerné par l'accueil des enfants. C'est parce qu'ils ouvrent leur foyer à l'accueil professionnel d'enfants que le métier des assistants familiaux est exigeant. C'est un véritable métier qui exige attention, compétence et formation.

Il est exigeant parce qu'il s'exerce, à domicile, en permanence, chaque jour.

Votre travail s'effectue en équipe, au côté notamment de professionnels socio-éducatifs. Vous faites partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et êtes acteurs à part entière de la mission de protection de l'enfance.

Cette fonction connaît un essor certain et permettez moi de vous présenter rapidement le contexte actuel de la profession dans notre département.

Vous le savez probablement tous, La loi du 27 juin 2005 a profondément modifié le statut des assistants familiaux. A cette occasion, le diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF) a été créé.

L'obtention de ce diplôme permet à l'assistant familial de voir son agrément automatiquement renouvelé sans limitation de durée alors qu'en l'absence de ce diplôme l'agrément doit être renouvelé tous les 5 ans après évaluation des conditions d'accueil et des aptitudes éducatives.

Le diplôme d'État peut être obtenu par la voie de la formation ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans les deux cas, il est délivré par le représentant de l'État dans la région.

La formation comprend trois domaines de compétences :

- accueil et intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans sa famille d'accueil : 140 heures
- accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent : 60 heures
- communication professionnelle : 40 heures.

La première session d'examen dans le cadre de la formation obligatoire s'est déroulée en Mars 2009. 11 assistants familiaux avaient obtenu leur DEAF.

Depuis cette première session, 42 assistants familiaux du département ont obtenu leur diplôme.

Lors de la session de mars 2014, 14 nouveaux assistants familiaux ont obtenu leur Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF) après avoir suivi la formation obligatoire de 240 heures.

Par ailleurs, la première session d'examen dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'est déroulée en novembre 2007 et depuis 18 assistants familiaux ont déjà obtenu leur diplôme par ce biais entre 2007 et 2012.

Actuellement, 13 assistants familiaux suivent cette formation qui se terminera fin 2014. Ils seront présentés à la session d'examen de mars-avril 2015. 19 autres assistants familiaux suivent une formation de 240 débutée en septembre dernier. Ils seront présentés à la session d'examen de 2016.

Au 31 décembre 2013 parmi les 651 enfants confiés au service de l'ASE, 425 étaient placés chez des assistants familiaux soit plus de 65 % des enfants confiés.

Ces réussites que je viens d'énumérer sont donc aujourd'hui aussi les vôtres. Et il vous revient désormais de les fortifier dans le futur. Je vous remercie et vous renouvelle avec force mes plus chaleureuses félicitations et vous invite à recevoir sans plus attendre votre diplôme que vous méritez tant.

Nous pourrons ensuite pleinement profiter d'un buffet, qui se trouve dans la salle Capitulaire.